



HAL
open science

L'impossible gouvernance de la région métropolitaine Aix-Marseille : une réalité territoriale nuancée par la culture ?

Boris Grésillon, Mathilde Vignau

► To cite this version:

Boris Grésillon, Mathilde Vignau. L'impossible gouvernance de la région métropolitaine Aix-Marseille : une réalité territoriale nuancée par la culture ?. Christophe Demazière; Xavier Desjardins; Olivier Sykes. La gouvernance des métropoles et des régions urbaines. Des réformes institutionnelles aux coopérations territoriales, Editions du PUCA, pp.225-247, 2020, Recherche, 978-2-11-138184-1. hal-03380484

HAL Id: hal-03380484

<https://hal.science/hal-03380484>

Submitted on 15 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'IMPOSSIBLE GOUVERNANCE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE : UNE RÉALITÉ TERRITORIALE NUANCÉE PAR LA CULTURE ?

Boris Grésillon et Mathilde Vignau

Depuis le début des années 1980, les gouvernements français ont défendu une politique décentralisée qui s'est principalement construite en trois temps. En premier lieu, les lois Defferre de 1982 et 1983, considérées comme le premier acte de la décentralisation qui détermine les prérogatives, les libertés et les compétences des collectivités territoriales. Puis, l'acte II, initié en 2003 par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin qui précise l'organisation décentralisée de la République. Enfin, plus récemment, le projet de loi présenté en 2013 par la ministre Marylise Lebranchu¹ considéré comme le troisième acte de décentralisation qui vise à simplifier le « millefeuille territorial » (Frémont, 2014) français et à clarifier les compétences des différentes collectivités (Dussopt, 2015). Cette troisième étape, et plus précisément le volet sur la loi MAPTAM, nous intéresse particulièrement dans le sens où il aboutit à la création effective au 1er janvier 2015, de 10 métropoles de plus de 400 000 habitants². En parallèle, ce texte propose également de créer trois métropoles au statut spécifique : le Grand Paris, le Grand Lyon³ et la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP).

Pendant longtemps, à Marseille, « ville impossible » (Viard, 1995), et dans la région marseillaise, ni la logique métropolitaine ni les lois favorisant la métropolisation n'ont prévalu. L'un des objectifs de cet article sera de comprendre pourquoi. Toutefois, la ville-centre et les 90 communes de son hinterland sont parvenues à s'allier au sein de la structure « Marseille-Provence 2013 : capitale européenne de la culture » pour faire vivre un territoire culturel métropolitain. Deux ans seulement après la fin de l'opération « MP 2013 », la nouvelle métropole Aix-Marseille-Métropole, permise par la loi Lebranchu, voit le jour. Dès lors, il est tentant de se demander dans quelle mesure le succès de la capitale européenne de la culture, sur un périmètre à peu près équivalent à celui de la future métropole AMP, a favorisé l'éclosion de celle-ci. Telle sera notre hypothèse centrale, que l'on peut formuler en des termes plus directs : un projet culturel majeur a-t-il pu déboucher sur un projet urbain d'envergure ? Enfin, si tel était le cas, la région urbaine marseillaise ne jouerait-elle pas un rôle pionnier en France et en Europe, et ne pourrait-elle pas, le cas échéant, servir de nouvelle référence à une Europe urbaine en pleine révolution métropolitaine (Musterd et Murrie, 2010, Cattani, 2019).

Pour répondre à cette question, nous rappellerons tout d'abord la réalité d'un territoire politiquement morcelé. Puis nous analyserons plus précisément l'opération MP 2013 sous l'angle des enjeux territoriaux. Enfin, nous tenterons de répondre à la question centrale en mettant en relation « MP 2013 » et le projet « AMP ». Cette contribution est fondée non seulement sur une revue de littérature et une revue de la presse locale depuis l'année 2000 mais aussi sur une longue pratique du terrain marseillais et métropolitain qui a pris diverses formes,

¹ Ce projet de loi se divise en trois volets : la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral et enfin, la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NoTRE). Tous les textes législatifs sont consultables dans leur intégralité sur le site Legifrance.gouv.fr

² Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg et Montpellier, auxquelles s'ajoute la ville de Nancy (Métropole du Grand Nancy créée le 1er juillet 2016) et qui rejoignent la ville de Nice, métropole depuis 2012.

³ La métropole du Grand Lyon est également créée le 1er janvier 2015.

à la fois qualitatives et quantitatives : entretiens avec des acteurs culturels et urbains locaux, questionnaires, observation participante, réalisation d'un matériau statistique et cartographique de première main, etc. Dans le cadre imparti à cet article, nous pouvons n'en présenter qu'une petite partie. Les lecteurs intéressés pourront se référer aux autres contributions des auteurs indiquées en bibliographie.

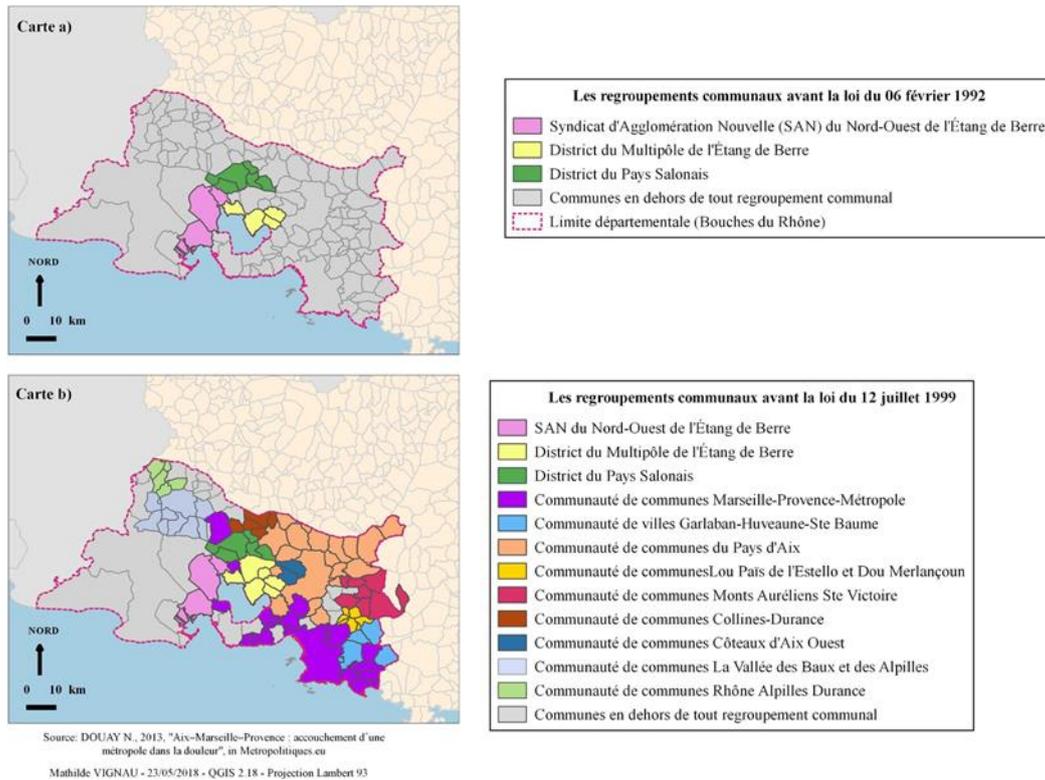
Un conflit territorial ancien contrebalancé par des politiques événementielles

Le 1er janvier 2016, l'État français officialise la création de la métropole Aix-Marseille Provence en dépit de nombreuses contestations politiques locales. Cet « accouchement dans la douleur » (Douay, 2013) témoigne de l'opposition d'une majorité des maires buco-rhodaniens à l'idée de s'associer au sein de l'une des plus grandes intercommunalités françaises (AGAM, 2016) et il s'inscrit dans la continuité de conflits territoriaux anciens. Une telle situation affecte indéniablement l'aménagement du territoire et engendre plusieurs difficultés que certains décideurs locaux vont tenter de dépasser en développant des stratégies politiques orientées vers l'événementiel. Ces initiatives basées sur les champs du divertissement et de la culture s'inscrivent d'abord à l'échelon communal mais induisent progressivement un renforcement de la cohésion territoriale métropolitaine.

Une situation institutionnelle et politique complexe depuis plusieurs décennies

Malgré l'émergence d'une pensée métropolitaine à partir des années 1930 (Borruey, 2001), le fait métropolitain peine à se concrétiser au sein du périmètre buco-rhodanien. Ce dernier est indubitablement marqué par de profondes divisions politiques qui favorisent la création d'un territoire polynucléaire. La faible volonté des élus locaux de partager leurs compétences dans de vastes entités territoriales affecte grandement l'organisation intercommunale qui se fait tardivement et de manière incohérente. En 1966, au moment de la création des premiers regroupements communaux autour des villes de Bordeaux, Lyon et Strasbourg, le sud-est français se distingue par la décision du maire socialiste de Marseille Gaston Defferre, qui refuse d'établir une communauté urbaine autour de la cité phocéenne par peur d'intégrer les mairies communistes de la « ceinture rouge » et les mairies de droite et de perdre ainsi la majorité au sein de la future structure intercommunale (Chouraqui et Langevin, 2000). Jusqu'au début des années 1980, le département des Bouches-du-Rhône est donc peu concerné par les dynamiques intercommunales et seuls trois regroupements territoriaux – autour de l'Étang de Berre et de Salon-de-Provence, donc loin de Marseille et d'Aix, les deux principales villes de la région – sont créés avant l'adoption du premier volet de la loi sur l'Administration Territoriale de la République (ATR) en février 1992 (Carte 1a). Cette loi marque néanmoins le début d'une nouvelle dynamique de concentration avec la création successive de neuf regroupements territoriaux (Carte 1b) jusqu'en 1999. Ces derniers correspondent majoritairement à des communautés de communes ou d'agglomérations qui offrent plusieurs avantages, notamment économiques, à travers le versement par l'État d'une dotation globale de fonctionnement.

Carte 1 : Évolutions des regroupements territoriaux dans les Bouches-du-Rhône avant et après la loi du 6 février 1992

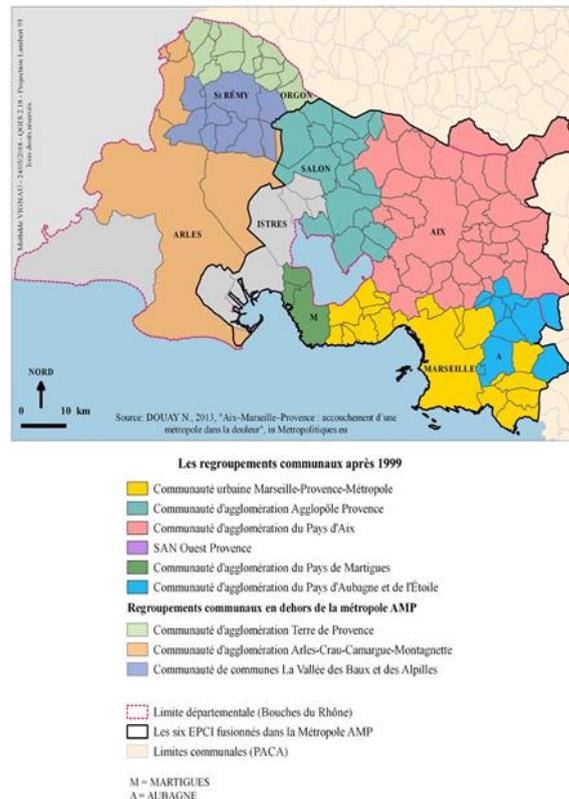


Toutefois, si le nombre d'intercommunalités augmente au sein du département, la cohérence des regroupements territoriaux n'est pas toujours optimale. Cela est particulièrement visible en ce qui concerne la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole (MPM) qui souffre de plusieurs ruptures et discontinuités territoriales. MPM n'intègre ainsi ni la commune limitrophe d'Aubagne, pourtant distante de moins de 20 km et en continuité urbaine avec la ville-centre, ni la commune d'Aix-en-Provence et ses satellites, elle aussi en continuité urbaine avec Marseille via l'autoroute A7 et les communes la bordant (Bouc-Bel-Air, Cabriès, Septèmes-les-Vallons) mais surtout via l'immense zone commerciale de Plan-de-Campagne située à équidistance d'Aix et de Marseille. Cette incohérence intercommunale n'est pas tout à fait réglée avec l'adoption du deuxième volet de la loi ATR en juillet 1999. Cette dernière induit, cependant, une réorganisation territoriale des regroupements communaux buco-rhodaniens qui sont plus homogènes et forment les contours des six futurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui fusionneront le 1er janvier 2016 dans la Métropole AMP (Carte 2).

Pour autant, au début des années 2000, cette homogénéisation intercommunale ne traduit en rien la volonté de créer une métropole plus vaste qui associerait les plus grandes villes du périmètre à commencer par Aix-en-Provence et Marseille. Au contraire, les intercommunalités créées restent profondément hermétiques les unes aux autres et les antagonismes politiques – surtout vis-à-vis de Marseille, perçue comme une menace par la plupart des communes de son hinterland –, sont toujours très forts. Malgré les nombreux enjeux (développement économique, protection de l'environnement, réorganisation des transports...), qui découlent d'une plus grande cohésion territoriale (Donzel, 2014), les élus politiques locaux sont particulièrement réfractaires au projet métropolitain qui est d'autant plus rejeté au moment des élections

municipales de 2001, 2008 et 2014 que les intérêts communaux prédominent. Un tel positionnement politique accentue l'image d'un territoire profondément divisé et entretient les nombreuses inégalités qui existent entre ses pôles (Barret et al., 2013).

Carte 2 : Évolution de l'intercommunalité à l'échelle buco-rhodanienne à partir de 1999



Au-delà des grandes disparités de richesses (Ettouati, 2015) qui transparissent particulièrement entre les villes d'Aix-en-Provence et de Marseille, l'absence d'une véritable cohésion métropolitaine induit plusieurs problèmes concrets qui se traduisent entre autres, par le faible aménagement des réseaux de transports ou encore par la redondance des équipements culturels (Girard, Grésillon, 2004). De telles problématiques territoriales renforcent finalement les crises (économiques, culturelles, démographiques...), particulièrement visibles à Marseille depuis le début des années 1970. Faisant face à un tel constat, les décideurs locaux marseillais font le pari – à la fin des années 1990 –, de renouer avec la croissance par l'organisation d'événements sportifs et culturels. Si avant 2013 ces initiatives restent très centrées autour de l'échelon communal, elles traduisent progressivement des changements d'échelles en faveur du projet métropolitain.

Valoriser les initiatives événementielles en changeant progressivement d'échelle

Dans un premier temps, les stratégies politiques s'appuyant sur l'organisation d'événements s'inscrivent principalement à l'échelle des communes. Cela se vérifie particulièrement bien dans le cas de Marseille où les élus cherchent à impulser, à travers le sport et la culture, un nouveau dynamisme territorial, rompant ainsi avec l'inertie générale propre à la deuxième ville française. À ce titre, l'accueil de plusieurs matchs et l'organisation d'une demi-finale au stade Vélodrome lors de la coupe du monde de la Fifa, pendant l'été 1998, constitue un premier exemple réussi de valorisation des initiatives événementielles à Marseille. Par la suite, la municipalité phocéenne tente de pérenniser ce succès en organisant coup sur coup les parades

de La Massalia en 1999 pour célébrer les 2600 ans de la ville et de La Marscéleste en l'an 2000, pour fêter le passage au nouveau millénaire. Bien que très courts (les deux parades durent seulement un week-end), ces événements connaissent un réel succès populaire auprès des Marseillais ce qui encourage les décideurs locaux à organiser d'autres événements de ce type. Ainsi, dès 2003, Marseille dépose sa candidature pour accueillir la 32ème Coupe de l'America, prévue en 2007. Mais ce projet se solde par un échec puisque, parmi les huit villes européennes en compétition, c'est Valence qui est finalement choisie pour organiser la régates de luxe. Toutefois, cette défaite ne signe pas l'arrêt de la stratégie événementielle poursuivie par Marseille. Au contraire, forts du soutien des acteurs économiques (Groupe des Mécènes du Sud, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence) qui voient dans chaque événement de nouvelles opportunités d'attractivité et de développement, les élus marseillais déposent le 29 mars 2004 le dossier de candidature de la ville pour l'obtention du titre de capitale européenne de la culture (CEC) en 2013. À bien des égards ce projet se distingue des précédents. Les temporalités liées à ce titre sont sans commune mesure avec celles des courts événements menés à Marseille jusqu'alors. Il s'agit pour la ville porteuse du label d'organiser des festivités culturelles pendant une année entière. Or, en 2004, l'ampleur d'un tel projet dépasse clairement les capacités de la cité phocéenne dont l'offre culturelle souffre toujours de grandes carences. L'idée de changer d'échelle en s'associant à d'autres communes du département des Bouches-du-Rhône ou de la région PACA pour proposer un programme culturel commun devient donc rapidement une évidence. Finalement, en décembre 2007, c'est le territoire Marseille-Provence, composé de plus de 90 communes – dont Aix-en-Provence, Arles, Aubagne ou encore Toulon –, qui défend sa candidature face à Lyon, Toulouse et Bordeaux, devant un jury d'experts européens.

La création ex-nihilo d'un territoire culturel incluant plusieurs communes antagonistes sur le plan politique s'avère fructueuse puisqu'en septembre 2008, Marseille et les communes associées dans le projet Marseille-Provence 2013 (MP 2013) obtiennent finalement le titre tant espéré. Malgré la permanence de plusieurs freins et conflits durant les phases de candidature et parfois même après l'obtention du titre – l'on pense par exemple au retrait du territoire Toulon-Provence-Métropole qui se désengage du projet en 2011 ou encore aux menaces constantes que Maryse Joissains, députée-maire d'Aix-en-Provence, fait planer sur la participation aixoise tout au long des phases de préparation de l'événement –, le changement d'échelle des stratégies politiques événementielles est prégnant. Cette labellisation hors-norme du point de vue de la superficie territoriale concernée n'est pas sans rappeler celle de l'ancienne région industrielle allemande d'Essen-Ruhr qui avait obtenu le titre de capitale européenne de la culture en 2010 et s'étend sur un territoire de 5 millions d'habitants. Dans les deux cas, les projets métropolitain et culturel sont liés. Or, si dans le cas de la Ruhr l'événement culturel parachève un processus métropolitain à l'œuvre depuis plusieurs décennies, la situation est radicalement différente pour le territoire Marseille-Provence qui semble s'appuyer sur un grand événement culturel pour amorcer le fait métropolitain. Le pari est osé. À ce titre, lors d'un entretien réalisé en juin 2017, Ulrich Fuchs, ancien directeur général adjoint de l'association Marseille-Provence 2013, déclare : « *Nous étions plus ou moins, pour quelques-uns, le cheval de Troie pour imposer la métropolisation que d'autres ne voulaient pas.* »

Amorcer le projet métropolitain par le grand événement MP 2013

En dépit des réticences de quelques élus locaux concernant ce grand événement culturel, la réalisation de celui-ci devient effective entre janvier et décembre 2013 et concerne plus de 90 villes associées autour d'une programmation culturelle commune. L'hypothèse selon laquelle l'événement culturel MP 2013 aurait permis d'amorcer le projet métropolitain autour du périmètre buco-rhodanien est d'abord étayée par le nombre de manifestations multi-situées qui associent plusieurs communes pendant l'année capitale (2.1.). Par ailleurs, les premiers bilans de l'événement MP 2013 témoignent d'une réussite économique et médiatique pour l'ensemble du territoire labellisé (2.2.). Ces éléments renforcent l'idée selon laquelle la cohésion métropolitaine est non seulement possible mais qu'elle contribue en outre au développement territorial de tout le périmètre concerné.

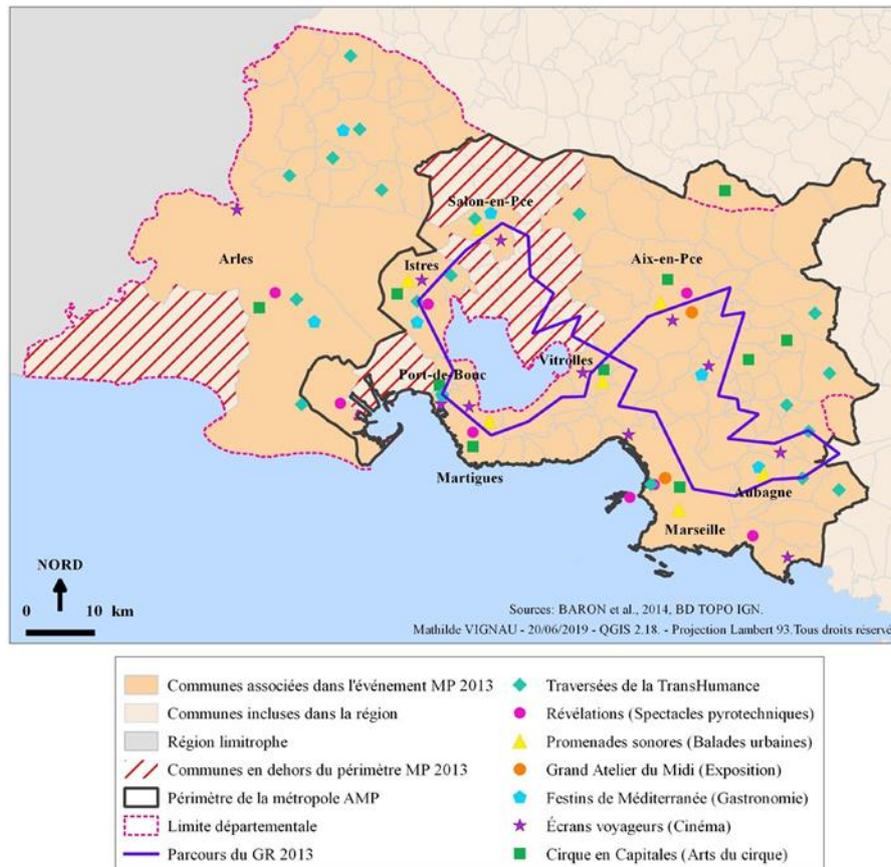
L'indéniable renforcement de la cohésion territoriale métropolitaine par la culture

Au-delà des acteurs économiques et politiques, le grand événement culturel MP 2013 a également rassemblé de nombreux artistes ou acteurs culturels. Or, plusieurs d'entre eux ont adopté dès le début de l'année MP 2013 (et parfois même bien avant cet événement), une stratégie métropolitaine affirmée. C'est le cas par exemple de Dominique Bluzet, directeur des Théâtres⁴ à Aix-en-Provence et Marseille, qui défend l'ancrage métropolitain de la culture depuis de nombreuses années. À ce titre il déclare lors d'un entretien réalisé en juillet 2017 : « *on a commencé à réfléchir à la notion de territoire en 1995, il y a donc plus de 20 ans, quand j'ai récupéré le théâtre du Jeu de Paume à Aix-en-Provence, [...] l'idée était [...] de créer le couple : Gymnase-Jeu de Paume et, au-delà de ça, de fusionner la proposition artistique en une seule. Ce ne sont pas les spectacles qui se déplaceraient d'une ville à l'autre mais les publics. Pourquoi ? Parce que ça me permettait de mettre en exergue le fait qu'il n'y avait pas de transports et, avant même que l'on ne parle de métropole, de poser la question de la mutualisation des outils culturels.* »

Ce témoignage, au même titre que le positionnement défendu par D. Bluzet, s'inscrit dans le sillage d'une partie de la programmation culturelle mise en œuvre dans le cadre de l'événement MP 2013. En effet, dès l'obtention du titre européen, plusieurs artistes et acteurs culturels vont constater les similitudes territoriales qui existent entre le périmètre MP 2013 et celui de la future métropole AMP. Selon eux, la programmation culturelle doit donc servir au renforcement de la cohésion métropolitaine entre les communes qui participent à l'événement. Pour ce faire, ils proposent d'organiser plusieurs manifestations artistiques et culturelles qui reposent sur diverses communes. Ces initiatives ont souvent obtenu un franc succès auprès du public et ont largement été intégrées à la programmation culturelle officielle de l'événement (Carte 3).

⁴ Les Théâtres regroupent quatre infrastructures spécifiques à savoir : les théâtres du Gymnase et des Bernardines à Marseille, ainsi que le théâtre du Jeu de Paume et le Grand Théâtre de Provence (GTP) à Aix-en-Provence.

Carte 3 : Exemples de manifestations culturelles multi-situées lors de l'événement MP 2013



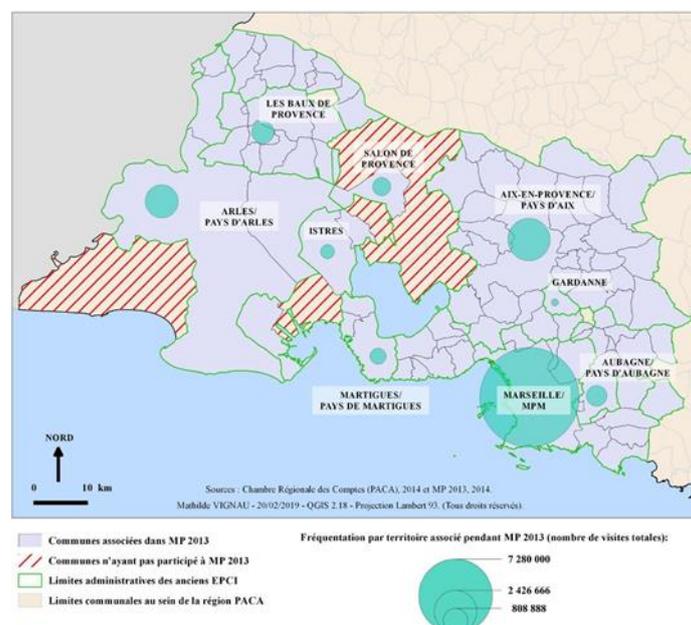
À titre d'exemples, l'exposition Grand Atelier du Midi entre Aix-en-Provence et Marseille (462 000 visites), la TransHumance qui a parcouru nombre de petites communes rurales avant d'arriver à Marseille (330 000 visites), ou encore les spectacles pyrotechniques Révélations organisés sur 7 sites différents tout au long de l'année (266 000 visites) font partie des temps forts de l'événement MP 2013 (source : association MP 2013, avril 2014). Par ailleurs, l'initiative de l'écrivain Baptiste Lanaspèze qui décide de lancer le projet « GR 2013 – Sentier pédestre métropolitain » en faisant appel à des artistes marcheurs pour créer un circuit de grande randonnée qui s'étend sur 365 km et traverse 38 communes du périmètre MP 2013, témoigne de la volonté d'inscrire cette cohésion métropolitaine sur le temps long. La réussite de cette initiative est totale dans le sens où il s'agit également de l'un des temps forts de l'année culturelle (120.000 visites), qui a abouti à la publication d'un Topoguide dédié au sentier de randonnée GR 2013. Selon Nicolas Mémain, artiste en charge de la cartographie du sentier, les liens entre MP 2013 et la métropole AMP, même s'ils sont « de circonstances », s'avèrent bien réels et traduisent la volonté de faire accepter une mesure territoriale forte et contestée (la métropole) par le biais de la culture et du divertissement (MP 2013). Lors d'un entretien mené en juillet 2017, il déclare à ce propos : « *Il y a eu une espèce de concours de circonstances entre la déclaration de la création de la métropole en 2012 et l'année capitale. Donc on se dit, théoriquement, d'abord on leur fait une capitale culturelle et après on va leur faire la métropole. C'est exactement ce qui s'est passé.* »

Par ailleurs, si le constat d'une meilleure cohésion métropolitaine dans les champs de la culture et de la créativité est indéniable, les effets positifs du grand événement MP 2013 sont également visibles sur l'ensemble du périmètre labellisé, d'un point de vue touristique, économique et médiatique.

Des bilans économiques globalement positifs sur l'ensemble du territoire Marseille-Provence

Au-moment de clore l'année capitale européenne de la culture, les premiers bilans économiques révèlent des signes de dynamisme très encourageants pour la plupart des communes incluses dans le projet MP 2013. Les principaux indicateurs retenus de ce point de vue sont : les chiffres de la fréquentation et les données relatives à la médiatisation du projet. Concernant la fréquentation, la carte suivante permet de constater que l'ensemble des territoires associés a été fréquenté pendant l'année capitale européenne de la culture. Si Marseille et l'ancienne communauté urbaine MPM culminent en tête avec plus de 7,2 millions de visites en 2013, l'événement n'en reste pas moins profitable à toutes les intercommunalités associées au projet. Cela s'explique notamment du fait des grandes expositions consacrées aux Beaux-Arts et à plusieurs artistes renommés (Rodin à Arles, Cézanne et Matisse à Aix-en-Provence, Van Gogh et Bonnard à Marseille...), organisées dans diverses communes associées et largement valorisées dans la presse quotidienne régionale. En ce sens, le cas du Grand Atelier du Midi, exposition majeure organisée entre Aix-en-Provence et Marseille, a fait l'objet d'une trentaine d'articles ou de billets publiés dans l'édition marseillaise de La Provence. Finalement, la carte 4 illustre clairement la dimension territoriale du grand projet culturel MP 2013 qui a contribué à l'attractivité effective des communes incluses dans la future métropole AMP.

Carte 4 : Fréquentation de l'événement MP 2013 dans les principaux territoires associés



De plus, les bons résultats de la fréquentation ont un impact économique à court terme dans le sens où le nombre de nuitées mensuelles dans le département des Bouches-du-Rhône a augmenté par rapport à 2012 (CCI MP et al., 2014a). Les principaux organisateurs de l'événement MP 2013 affirment ainsi qu'entre mai et juillet 2013, ce chiffre est en hausse de 10% par rapport à l'année précédente (soit 1,9 millions de nuitées supplémentaires sur la

période mai-juillet 2013, par rapport aux chiffres de 2012). Pour finir, la question des retombées médiatiques constitue également l'une des conséquences positives du grand événement culturel. Cette dimension est prépondérante dans le sens où elle participe, entre autres, au changement d'image d'un territoire fragmenté et souvent mal perçu dans les médias. Or, de ce point de vue, MP 2013 marque une véritable rupture puisque l'on ne compte pas moins de 11.000 citations dont 19% dans la presse étrangère et 15% dans la presse nationale non locale (ibid.) concernant l'événement MP 2013. Cela témoigne non seulement d'un succès inédit mais aussi et surtout d'une nouvelle visibilité pour l'ensemble du périmètre Marseille-Provence. À ce titre, dans le rapport officiel pour la Commission européenne publié en 2014, les organismes EURÉVAL et Quadrant Conseil constatent que : « *L'image du territoire a changé, pour ses habitants (3 sur 4 se déclarent « plus fiers qu'avant » d'appartenir à ce territoire) comme pour ses visiteurs : selon les études menées, 9 touristes sur 10 souhaitent revenir, et 9 sur 10 recommanderaient la destination à des proches* » (EURÉVAL, Quadrant Conseil, 2014, p.5). La valorisation médiatique de cet événement et du territoire Marseille-Provence est confirmée par l'analyse des articles publiés dans l'édition marseillaise du quotidien La Provence. Pour l'ensemble de l'année 2013, l'on remarque en effet que le grand événement culturel MP 2013 a fait l'objet de près de 600 articles, de 49 unes et de plusieurs numéros spéciaux (Vignau, 2019). Or, l'un des points les plus intéressants est de constater que plusieurs articles du corpus de presse traitent de manifestations culturelles multi-situées, ce qui consolide l'idée de l'émergence concrète d'une cohésion territoriale métropolitaine à travers le prisme du projet culturel.

L'après MP 2013, un bilan en demi-teinte pour la métropole Aix-Marseille Provence.

Malgré le succès réel de l'événement Marseille-Provence 2013, malgré son retentissement national et international, l'union sacrée autour de l'opération s'achève dès la fin de l'année capitale. Le 31 décembre 2013, le maire de Marseille Jean-Claude Gaudin annonce la dissolution de l'association Marseille-Provence 2013, qui portait le projet de- puis cinq ans. Deux autres batailles politiques commencent : la bataille des élections municipales de mars 2014 et la guérilla menée contre le projet de Métropole. Néanmoins, une fois la Métropole Aix-Marseille (AMP) actée en 2016 et dotée de certaines compétences, elle devient peu à peu réalité, notamment sur le plan des transports et sur le plan économique, mais aussi sur le plan culturel.

La faible pérennité de l'union territoriale MP 2013 face au rejet politique massif de l'AMP

Contrairement à Lille après 2004 (année où la métropole du Nord fut capitale européenne de la culture), les 90 maires du territoire MP 2013 n'ont pas souhaité donner suite à l'événement. Les tensions permanentes entre la ville-centre et les villes alentour, au premier rang desquelles Aix-en-Provence, étaient restées vives pendant toute la durée de la préparation puis de l'année capitale elle-même (Maisetti, 2014). Ces tensions ne firent qu'augmenter avec la mise en place par l'Etat, au forceps, de la nouvelle entité métropolitaine Aix-Marseille-Métropole. En effet, bien que l'assiette territoriale de la nouvelle entité épouse plus ou moins les contours de Marseille-Provence 2013 à l'exception notable de la commune d'Arles à l'Ouest, 109 des 119 maires concernés par la future métropole rejettent farouchement le projet et utilisent tous les leviers légaux à leur disposition pour le faire capoter. Sans entrer dans le détail, on retiendra de leurs arguments deux points principaux : premièrement, à leurs yeux, Aix-Marseille-Métropole est un projet imposé d'en haut par l'Etat au détriment des acteurs locaux ; deuxièmement, ce projet ne fera que précipiter leur chute en les liant irrémédiablement à Marseille, à son marasme économique, à ses problèmes d'insécurité et à sa dette. Autrement dit, le projet AMP réactive

le vieux fantasme du déclin propre aux communes voisines de Marseille, qui plus que jamais tournent le dos à la ville-centre. Il a fallu toute la volonté de Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, pour faire aboutir la nouvelle métropole à la date prévue, au 1er janvier 2016. Mais ce passage en force de l'Etat laissera des traces. L'union de façade lors de l'année capitale laisse la place à une concurrence parfois exacerbée sur le terrain culturel. Ainsi, après avoir créé un deuxième Centre chorégraphique national à Aix-en-Provence (le premier étant situé à Marseille, avec le Ballet national de Marseille), la maire d'Aix Maryse Joissains décide avec son équipe de créer une salle de concert de type Zénith sur son territoire, sachant pertinemment que l'Arena d'Aix concurrencera directement et fragilisera le Dôme de Marseille, la salle de concert « historique » de la métropole marseillaise. Autrement dit, au moment où les grandes villes françaises (on songe au Grand Paris, au Grand Lyon ou à Lille Métropole), mais aussi européennes (Harrisson J. et Hoyler M., 2014) s'organisent résolument à l'échelle métropolitaine, en développant des synergies et des complémentarités internes, les acteurs politiques de la région marseillaise font le contraire : ils laissent leurs rivalités s'exacerber aux dépens de la cohésion territoriale et de la vision d'ensemble.

La mise en œuvre de plusieurs projets territoriaux pour défendre la Métropole AMP Néanmoins, plusieurs acteurs, notamment économiques et culturels continuent de défendre ardemment la métropole AMP et de la faire vivre. Ainsi, il ne faut pas négliger le rôle de la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence (CCIMP), qui, sous l'égide de son ancien président Jacques Pfister, porta MP 2013 sur les fonds baptismaux et qui la fit exister. Après le départ de J. Pfister en 2014, le tissu d'entreprises partenaires de MP 2013 ne s'est pas évaporé ; l'association Mécènes du sud s'est maintenue. Plus généralement, le réseau économique régional s'est structuré autour de la défense de la métropole AMP qui, pour les chefs d'entreprise de Marseille, d'Aix, du pays d'Aubagne ou de Martigues, correspond à leur échelle d'action et de réflexion. Ensuite, la création d'AMP par l'Etat le 1er janvier 2016 a permis de débloquent des fonds étatiques (et régionaux) très importants afin d'améliorer le réseau de transports intra-métropolitain, jusque-là saturé, déficient et parfois même indigent. Plusieurs initiatives territoriales témoignent de la concrétisation de cette nouvelle échelle, qu'il s'agisse de la mise en service de la rocade de contournement de l'agglomération marseillaise dite L2 – planifiée depuis plus de 50 ans –, de son raccordement à l'autoroute d'Aubagne (et Nice) à l'Est et à l'autoroute d'Aix (et Lyon) au Nord, ou encore de la création d'un réseau de transports en commun métropolitain. Comme l'affirment des connaisseurs du dossier métropolitain, l'AMP « se fera par les pieds », autrement dit par l'amélioration du réseau de transports, par une meilleure gestion des flux et des dessertes, vitale dans un bassin de population très dynamique. La population y a augmenté de 15% entre 1990 et 2016 d'après les chiffres de l'INSEE.

Enfin, à l'instar des acteurs économiques, les acteurs culturels sont également à la manœuvre pour tenter de faire vivre coûte que coûte de nombreux projets culturels qui associent plusieurs communes de l'AMP. Nous avons déjà cité l'action pionnière de Dominique Bluzet, directeur de la structure « Les théâtres ». On peut également citer les opérations Marseille, capitale européenne du sport en 2017, capitale de l'amour 2018, capitale de la gastronomie en 2019 et surtout, pour rester dans le domaine culturel, la prochaine édition de la « Manifesta », festival artistique européen qui fera étape à Marseille en 2020. Ces manifestations temporaires ne sont pas tant à souligner pour l'impact de leur action à l'échelle métropolitaine – de fait souvent limitée à la ville de Marseille – mais plutôt pour le discours positif qu'elles portent sur l'importance de la métropole.

Conclusion

La métropolisation reste une problématique complexe dans la région marseillaise. Très longtemps refusée par les politiques locaux, la structure institutionnelle métropolitaine a fini par être imposée par l'Etat en 2016. Mais cela n'a fait qu'aviver encore davantage des tensions internes déjà très fortes, notamment entre Marseille et Aix-en-Provence. En 2019, le constat est paradoxal. D'un côté, Aix-Marseille-Métropole existe bel et bien, elle est dotée d'un certain nombre de pouvoirs et de compétences. Mais d'un autre côté, les six ECPI qui la composent ont réussi à obtenir un certain nombre de dérogations qui leur permettent, de fait, de maintenir leur pouvoir au point que certains commentateurs parlent de petits potentats locaux à l'intérieur de la Métropole. Sur le plan culturel, la situation est tout aussi paradoxale. D'une part, l'opération Marseille-Provence 2013 a apporté la preuve que lorsque les collectivités locales s'associaient dans un grand projet commun, tout le monde y gagnait, y compris la métropole. Mais cette opération n'a pas connu de suites, et les égoïsmes politiques ont vite repris la main, y compris sur le plan culturel. De plus, dans ses attributions, l'AMP ne possède pas la compétence culturelle. Dans ce domaine, ce sont donc les communes – ainsi que les EPCI, les départements et la région SUD-PACA – qui restent maîtres d'œuvre, jusqu'à nouvel ordre. En conclusion, il serait à nos yeux un peu rapide de penser que MP 2013 aurait favorisé voire lancé la Métropole AMP. Pour beaucoup, elle l'a néanmoins fait exister concrètement, le temps d'une année culturelle réussie. Ainsi, notre hypothèse de départ selon laquelle un projet culturel aurait accouché d'un projet métropolitain ne saurait être validée, pas plus que l'hypothèse d'un modèle marseillais qui pourrait servir de nouvelle référence en Europe. En matière métropolitaine, la trajectoire marseillaise est trop singulière, trop chaotique pour pouvoir être imitée ailleurs. La région marseillaise joue depuis trop longtemps sa propre partition, et il faut bien avouer qu'en Europe, Marseille fait davantage office de contre-modèle que de modèle. Cependant, la métropole Aix-Marseille est bel et bien pratiquée par ses deux millions d'habitants. En outre, elle est en train de se structurer par l'amélioration du réseau urbain et ferroviaire, par le rôle des acteurs économiques ou encore par le renforcement de l'université unique Aix-Marseille. Il lui manque encore une équipe et un leader politiques qui incarnent et portent le projet métropolitain à l'échelle de tout le territoire. A ce titre, les prochaines élections municipales de mars 2020 constitueront, à n'en pas douter, un enjeu important et apporteront peut-être un début de résolution au casse-tête politique aixo-marseillais.

Références

AGAM, 2016, Aix-Marseille Provence – Comprendre l'espace métropolitain, Atlas cartographique, Juin 2016, 150 p.

BARRET C., BIAU O., CHAUVOT N., 2013, « Métropole Aix-Marseille Provence – Un territoire fragmenté, des solidarités à construire », in INSEE Études Provence-Alpes-Côte d'Azur, N° 34, Octobre 2013, 4 p.

BORRUEY R., 2001, « “ L'aire métropolitaine marseillaise” en projets au XXème », in DONZEL A. (dir.), 2001, Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise, Ed. Maisonneuve et Larose, Paris, pp. 153-172.

CATTAN N., 2019, « De la ville aux systèmes urbains, une nouvelle lecture des dynamiques territoriales », in Nectart, n° 8, 01/2019, pp. 88-95.

CCI MP, Bouches-du-Rhône Tourisme, MP 2013, 2014a, « Année Capitale Européenne de la Culture, plus de 10 millions de visites. Quelles retombées pour le territoire », in Impact – MP 2013, Numéro 3 – Février 2014, 4p.

CHOURAQUI E., LANGEVIN Ph. (dir.), 2000, Aire métropolitaine marseillaise : encore un effort..., Ed. L'Aube Sud, La Tour d'Aigues.

De LOTTO R., 2008, “Assessment of development and regeneration urban projects: cultural and operational implications in metropolization context”, in International Journal of Energy and Environment, Vol. 2, Issue 1, pp.25-34.

DONZEL A. 2014, Le nouvel esprit de Marseille, Ed. L'Harmattan, Paris, 176 p.

DOUAY N., 2013, « Aix–Marseille–Provence : accouchement d'une métropole dans la douleur », in Métropolitiques.eu, 5 p.

DUSSOPT O., 2015, « Décentralisation : une réforme à trois temps », in acteursdeconomie.latribune.fr, article publié le 04/02/2015, consulté le 20/04/2018. URL: <https://acteursdeconomie.latribune.fr/debats/opinion/2015-02-03/decentralisation-une-re-forme-territoriale-en-trois-actes.html>.

ETTOUATIS., 2015, « Métropole Aix-Marseille Provence – Un territoire hétérogène, une unité à bâtir », in INSEE Analyses, Septembre 2015, n° 23, 4 p.

EURÉVAL, QUADRANT CONSEIL, 2014, Évaluation externe des impacts de Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture, Synthèse, 5p.

FRÉMONT A.-L., 2014, « Le « millefeuille territorial », serpent de mer de la politique française », in lefigaro.fr, article publié le 09/04/2014, consulté le 20/04/2018. URL: <http://www.lefigaro.fr/politique/2014/04/09/01002-20140409ARTFIG00018-le-millefeuille-territorial-serpent-de-mer-de-la-politique-francaise.php>.

GIRARD N., GRÉSILLON B., 2004, « Équipements culturels et métropolisation dans la région marseillaise », in LAUMIÈRE F., LERICHE F., 2004, Métropolisation et grands équipements structurants, Ed. Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, pp. 217-234.

GRESILLON B., 2011, Un enjeu « capitale » : Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture, Ed. de l'Aube, La Tour d'aigues.

GRESILLON B., 2013, « Marseille-Provence 2013, analyse multiscalaire d'une capitale européenne de la culture », in Géoconfluences, revue en ligne

HARRISSON J., HOYLER M., 2014, “Governing the new Metropolis”, in Urban Studies 2014, 55:11, pp. 2249-2266. KRÄTKE S., 2007, “The metropolization of the European urban system in the era of globalization”, in TAYLOR P., DERUDDER B., SAEY P., WITLOX F. (Eds.), 2007, Cities in Globalization: Practices, Policies and Theories, Routledge, pp.150-179.

MAISETTI N., 2014, Opération culturelle et pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013, L'Harmattan, Collection « Questions urbaines », Paris.

MUSTERD S., MURRIE A. (dir.), 2010, *Making competitive cities*, Ed. Blackwell-Wiley, Oxford.

NÉGRIER E., 2003, “A French Urban Powershift ? The Political Construction of Metropolization”, in *French Politics*, July 2003, Vol.1, Issue 2, pp. 175-198.

VANHAELEN Y., 2018, “Centralization, Decentralization, and Metropolization: Cultural Attractors in Brussels Metropolitan Area”, in VIGANÒ P., CAVALIERI C., BARCELLONI CORTE M. (Eds.), 2018, *The Horizontal Metropolis Between Urbanism and Urbanization*. Springer, Cham, pp.239-246.

VIARD J., 1995, *Marseille, une ville impossible*, Ed. Payot, coll. « Documents », Paris.

VIGNAU M., 2019, *Vers une géographie de la créativité : impacts des lieux, des activités et des événements créatifs et culturels sur le développement de la région SUD – Provence- Alpes-Côte d’Azur*, thèse de doctorat en géographie, réalisée sous la direction de GRÉSILLON B. et GRONDEAU A., Aix-Marseille-Université, CNRS / TELEMMe, 522p.